

Commissions consultatives à instituer pour le mandat 2023 – 2029

En sus des commissions consultatives prévues par les lois et règlements actuellement en vigueur, il est proposé au conseil communal d'instituer les commissions suivantes :

- Commission des finances et du budget
- Commission du personnel et à la réforme administrative
- Commission de la jeunesse
- Commission du 3^{ème} âge
- Commission des sports
- Commission des affaires culturelles
- Commission à l'égalité des chances
- Commission des affaires sociales, de l'emploi et du logement
- Commission de l'hygiène et de la salubrité publique
- Commission du climat, de l'énergie et de l'environnement
- Commission de la mobilité urbaine, des infrastructures et de l'accessibilité
- Commission de la promotion économique, de l'attractivité et du tourisme
- Commission des espaces verts
- Commission du développement urbain et des bâtiments
- Commission juridique relative à la conformité réglementaire
- Commission du patrimoine historique et industriel
- Commission de la coopération transfrontalière, des jumelages et des affaires internationales et européennes
- Commission des cultes

Les sensibilités politiques représentées au conseil communal nommeront chacune le nombre de représentants suivants dans les différentes commissions consultatives :

Sensibilité politique	Membres au sein des commissions
CSV	4
LSAP	4
DP	2
Déi Gréng	2
Déi Lénk	1
ADR	1
Piratepartei	1

La commission des cultes constituera une exception, étant donné qu'elle sera présidée par le membre du Collège Echevinal ayant les cultes dans ses responsabilités et que chaque sensibilité politique représentée au conseil communal nommera en plus un représentant. La commission sera complétée par des représentants des communautés religieuses.